

PROVINCE DE NAMUR
VILLE D'ANDENNE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 JANVIER 2023

N° 2023/1
47^{ème} réunion de la législature

Le Collège communal de la Ville d'ANDENNE a l'honneur de vous convoquer par la présente à la réunion du Conseil communal qui se tiendra **le lundi 30 janvier 2023, à 19h00**, en la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

Le public sera admis à la séance du Conseil communal.

La séance du Conseil sera retransmise en direct sur notre chaîne (<https://www.youtube.com/c/andenne/videos>).

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. ADMINISTRATION

Délégation de contreseing du Directeur général

2. AFFAIRES SOCIALES

Comité de concertation "Ville - C.P.A.S." - Réunion du 16 décembre 2022 - Communication du procès-verbal

3. CONTENTIEUX

1. Contentieux Ville d'ANDENNE c/Gouverneur de la Province de NAMUR- Fabrique d'Eglise d'ANDENNE - Budget 2023
2. Contentieux Ville d'ANDENNE c/Région wallonne - ASPIRAVI

4. DIVERS

1. Communauté urbaine de NAMUR
2. ANDENNE - Parking de la rue Hanesse - Disponibilités - Modification du règlement d'ordre intérieur

5. FINANCES

1. Redevance fixant la tarification des garderies extrascolaires - Augmentation du taux

2. Taxes diverses changement de taux - Remarque Tutelle - Secondes résidences
3. Taxes diverses changement de taux - Remarque Tutelle - Agences bancaires
4. Taxes diverses changement de taux - Remarque Tutelle - Parcelles non bâties
5. Taxes diverses changement de taux - Remarque Tutelle - Night-shops

6. MARCHÉS PUBLICS - AUTRES

1. Marchés publics - Délégations de compétences du Conseil communal au Collège communal - Modification
2. Marchés publics passés par délégation - Communication

7. PATRIMOINE

1. ANDENNE : chaussée d'Anton - Vente et location d'un terrain communal - Modification de l'identité de l'acquéreur et du locataire - Approbation du projet de compromis
2. LANDENNE : rue de Velaine - Vente au plus offrant d'un terrain à bâtir avec charges urbanistiques - Renonciation par l'acquéreur de la condition suspensive

8. SPORTS - RÉGIE SPORTIVE COMMUNALE ANDENNAISE

1. Ville / Régie Sportive Communale Andennaise – Modification de la convention de gestion
2. Régie Sportive Communale Andennaise - Modification des Statuts

9. TUTELLE

Tutelle - Communication

10. VOIRIES

VEZIN - Rue du Baty des Monts - Délimitation de la propriété YPPERSIEL d'avec le domaine public communal - Plan de bornage contradictoire du 13 décembre 2022 - Approbation

HUIS CLOS

11. PERSONNEL

1. Personnel enseignant - Congé syndical permanent à raison de 24 périodes/semaine (temps plein) à partir du 01/01/2023 - (G.L.)
2. Personnel enseignant – Ratification – Désignation – (M. P.)
3. Personnel enseignant – Ratification – Désignation – (L. D. R.) 1
4. Personnel enseignant – Ratification – Désignation – (L. D. R.) 2

5. Personnel enseignant – Ratification – Désignation – (A. D.)
6. Personnel enseignant – Ratification – Désignation – (M. A. L. G.)
7. Personnel enseignant – Ratification – Désignation – (V. B.)
8. Personnel enseignant – Ratification – Désignation – (M. C.)
9. Personnel enseignant – Ratification – Désignation – (M. C.)
10. Personnel enseignant – Ratification – Prolongation de désignation – (M. P.)
11. Enseignement - Désignation de Madame S.D. en qualité de Directrice de l'Ecole communale d'ANDENNE III

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,

Ronald GOSSIAUX

Le Bourgmestre,

Claude EERDEKENS

NOTA BENE :

1. Les procès-verbaux des réunions du Conseil communal du 21 novembre et du 20 décembre 2022 sont ouverts à la consultation des membres du Conseil communal auprès du Secrétariat général.
2. Conformément aux dispositions de l'article L 1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document propre à éclairer le Conseil communal. Il y a lieu également de tenir compte, en la matière, des dispositions du Règlement d'ordre intérieur.
3. Le Directeur général et la Directrice financière, ou leurs délégués, seront présents au Centre administratif le **25 janvier 2023**, de 17h00 à 19h00, **sur rendez-vous (à convenir avant le 23 janvier à midi)**, à la disposition des membres du Conseil communal relativement aux points de l'ordre du jour.
4. Les prochaines réunions du Conseil communal sont fixées les 27 février, 27 mars, 24 avril, 22 mai et 26 juin 2023 en la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

